

Compte rendu de la réunion du SIVOS de POUILLY SUR SAONE du 11 juillet 2016

Le lundi 11 juillet 2016 à 18 h 00, s'est réuni le Conseil Syndical du SIVOS de Pouilly sur Saône, régulièrement convoqué le 04 juillet 2016 par Mme MONOT Laurie, Présidente.

Présents : Mme MONOT Laurie, M.DELACOUR Sébastien, M. VINEL René (suppléant M.CINQUIN Laurent), M. AUBERT Benoit (suppléant M. DERUELLE Thibaut), Mme LONJARET Jocelyne, M. VADOT Franck, Mme DECHAUD Martine, M. BELORGEY Sébastien,

Etai(ent) absent(s) : M.CANON Hervé.

Etaient absents excusés : M. SMARGIASSI Aurélien, M. GASSER Pierre, M.CINQUIN Laurent (suppléé par M. VINEL René), M. FURET Stéphane

Secrétaire de Séance : DELACOUR Sébastien.

Mme MONOT demande l'autorisation de rajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Devis pour la réalisation d'une rampe handicapée.

Délibération 1 : Achat de mobilier – Décision modificative 1 au budget 2016

Madame MONOT indique que suite au dernier conseil d'école, il a été annoncé des effectifs très élevés en maternelles (actuellement 28 élèves par classe.) Du fait du nombre important d'enfants en maternelles, le mobilier s'avère insuffisant. Mme MONOT a fait le point et pour faire le complément nécessaire, il faut compter un budget de 1 174 € chez MANUTAN.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil syndical autorise la présidente à commander le mobilier nécessaire.

Les crédits prévus au budget 2016 étant insuffisant il convient de prendre une décision modificative.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical prend la décision modificative suivante :

	Fonctionnement	
Dépenses :		Recettes
C 023 : + 1 200 €		C 74741 : + 1 200 €
	Investissement :	
Dépenses		Recettes
C 2184 : + 1 200 €		C 021 : + 1 200 €

Demande de mobilier et de travaux :

Mme MONOT indique qu'au vu des effectifs élevés en maternelles à la rentrée prochaine, les enseignants ont indiqués vouloir faire faire la sieste aux petites sections en salle de motricité, et prévoir un temps de repos pour les moyennes sections dans une salle de classe. Pour ce faire, ils disent avoir besoin de tapis à mettre au sol.

Mme MONOT indique que l'école est pourvue de 42 petits lits sur pieds et qu'elle ne souhaite pas fournir des tapis en plus. Qui plus est, se pose le problème du chauffage par le sol, en effet, il n'est pas recommandé de recouvrir les résistances présentes dans le sol.

Après en avoir débattu, le Conseil Syndical indique qu'une salle de classe n'est pas adaptée pour faire faire un temps de repos, et que le SIVOS n'a pas à fournir des tapis dès lors que les écoles sont dotées du nombre suffisant de lits.

Mme MONOT indique que les enseignants ont également demandés l'achat d'un caisson supplémentaire pour le rangement de livres à la bibliothèque. Le coût de ce type de caisson est de 200 €. Le conseil Syndical indique que le budget alloué aux investissements 2016 est d'ores et déjà dépassé avec l'achat du mobilier supplémentaire pour les maternelles, cet investissement sera donc reporté à une date ultérieure.

Délibération 2 : Subventions 2016

Mme MONOT indique que la somme de 650 € a bien été prévue au budget primitif 2016 pour les subventions 2016, mais que la délibération attribuant ces subventions n'a pas été prise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil syndical fixe comme suit les subventions 2016

Coopérative scolaire : 500 € (participation au coût du spectacle de Noël)

Prévention routière : 150 €

Délibération 3 : Dératisation :

Mme MONOT indique que des souris ont élu domicile dans le bâtiment neuf. Elle a acheté à plusieurs reprises des produits pour les éradiquer, sans succès. Elle informe donc le conseil syndical qu'elle a du faire intervenir une entreprise spécialisée. Cette entreprise a réalisé une intervention en urgence, mais qu'il est nécessaire de prendre un contrat de dératisation afin d'assurer un suivi et de garantir l'efficacité du traitement.

Le devis pour le contrat de dératisation à l'année se monte à 384 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical autorise la présidente à signer le contrat de dératisation.

Demande de participation financière aux frais de formation d'une ATSEM

Mme MONOT indique que Mme MALAISE recrutée en tant qu'ATSEM aux écoles de Pouilly sur Saône depuis 1 an ½ en contrat aidé a raté le concours d'ATSEM l'année dernière. Afin de mettre toutes les chances de son côté, elle souhaite pouvoir suivre une formation préparatoire au concours, soit par correspondance soit par l'intermédiaire d'un centre de formation privé. Elle souhaite savoir si le SIVOS accepterait de prendre en charge tout ou partie des frais de formation. Par correspondance, le coût de la formation est de par correspondance, ou par le centre de formation privé.

Mme MONOT indique qu'il ne s'agit pas de prendre l'intégralité du coût en charge, mais d'envisager une participation et d'en fixer le montant.

Mme DECHAUD indique que former les agents recrutés en contrats aidés est une obligation, mais que les agents peuvent aller en formation par l'intermédiaire du CNFPT.

Pour information, il est indiqué que le coût d'une journée de formation par le CNFPT se monte à 60 € par jour.

Mr BELORGEY suggère de se renseigner sur les autres financements que cette personne peut obtenir par l'intermédiaire de pôle emploi ou le conseil départemental par exemple, et que le SIVOS envisage ensuite de prendre le solde à sa charge, si ce montant n'est pas excessif.

Après en avoir débattu, le conseil syndical souhaite que le temps de la réflexion soit pris afin de réfléchir à cette demande, la question sera donc remise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Délibération 4 : Création des postes nécessaires à l'encadrement des NAP à la rentrée 2016.

Mme MONOT rappelle que pour assurer l'encadrement des NAP au cours de l'année scolaire 2015/2016, il avait été recruté un agent contractuel à raison de 2 h 45 par semaine de septembre à juillet, et qu'une convention de mise à disposition de l'emploi d'avenir de la commune à raison de 3 h par semaine avait été établie.

Mme MONOT indique que par rapport aux inscriptions enregistrées à ce jour, le recrutement d'une seule personne suffira.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical autorise la Présidente à procéder au recrutement d'une personne en CDD de septembre 2016 à juillet 2017 à raison de 2 h 45 par semaine sur la base de l'IM 309.

Point sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Mme MONOT donne communication du courrier de l'éducation nationale l'informant que le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans a été identifié comme un moyen de lutte contre la reproduction des inégalités et pour favoriser la réussite scolaire. Ainsi il a été défini que les écoles de Pouilly sur Saône disposaient de 4 places disponibles à la rentrée 2016, et la CAF a été chargée de contacter 4 familles identifiées par leur services, et de leur proposer une entrée précoce en maternelle. Les enseignants sont défavorables à l'arrivée d'enfants aussi jeunes, considérant, certainement à juste titre, que s'occuper d'enfants aussi jeunes est un autre métier, et qu'ils n'y sont pas formés. Néanmoins, il s'agit de directives interministérielles auxquelles il ne semble pas possible de se soustraire.

Un autre problème se posera si des enfants de moins de trois ans devaient être inscrits aux écoles, le mobilier actuel ne leur est pas adapté.

A ce jour, aucune demande d'inscription n'a été enregistrée à l'école. De plus, entre temps, de nouvelles inscriptions d'enfants de plus de trois ans sont intervenues réduisant le nombre de places disponibles.

Délibération 5 : Réalisation d'une rampe handicapée.

Mme MONOT rappelle qu'il avait été décidé lors de l'approbation de l'ADAP, de faire réaliser une rampe handicapée sur la sortie de secours qui donne sur la place des écoles. Mme MONOT a sollicité un devis à l'entreprise THOMASSIN, celui-ci se monte à 1 680.50 € H.T.

Monsieur le Maire indique que l'agent communal pourra peut-être réaliser cette rampe auquel cas, le prix pourrait être moindre.

Le Conseil Syndical donne son accord pour la réalisation de la rampe handicapée,

- Soit par l'agent communal de Pouilly sur Saône

- Soit par une entreprise, mais dans ce cas, le Conseil Syndical demande à ce que Mme MONOT sollicite un second devis, et l'autorise à signer le devis le moins cher des deux.

questions diverses :

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 15

MONOT Laurie	DELACOUR Sébastien	VINEL René	LONJARET Jocelyne
AUBERT Benoit	BELORGEY Sébastien	AUBERT Benoit	DECHAUD Martine